

CONCEPT DE FORMATION POSTGRADUEE POUR MEDECIN SPECIALISTE FMH EN CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE

Lieu de formation post-graduée pour la chirurgie maxillo-faciale.

Catégorie

Nom du service : CHUV, Département de chirurgie, division de chirurgie maxillo-faciale.

Adresse : rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne.

Nom du chef de service : Prof. B. Jaques, Professeur titulaire.

I.- Les médecins en formation postgraduée

Choix de la procédure

Conditions et procédures

La condition pour l'engagement en tant que médecin assistant en division de chirurgie maxillo-faciale est que le candidat ait obtenu le diplôme suisse de médecin ou un diplôme étranger de médecin reconnu comme équivalent, lorsqu'un accord bilatéral dans cette catégorie a été conclu (avec un état de la zone EU ou un état tiers), qu'il ait également obtenu le diplôme suisse de médecin-dentiste ou un diplôme étranger selon les mêmes conditions que ci-dessus.

Les candidats sont présélectionnés sur la base des pièces justifiant leur demande d'emploi et leurs références, suivant une procédure d'appréciation et une échelle de valeurs standardisées.

Les candidats prometteurs sont invités à un entretien avec la direction du service et évalués de manière standard. Les candidats peuvent éventuellement effectuer des stages de quelques jours de façon à faire mieux connaissance de part et d'autre.

Conditions préalables à la formation post-graduée

La formation chirurgicale de base de 2 ou 3 ans et la réussite de l'examen de base de chirurgie sont les conditions préalables requises. Les candidats qui possèdent une expérience de base dans le domaine de la chirurgie générale, de la chirurgie pédiatrique, l'orthopédie et la traumatologie auront la préférence.

Contenu du contrat

Durée

Les accords de formation postgraduée sont conclus pour la durée de la formation. Les contrats de formation postgraduée sont établis pour un an.

Stage

La durée du temps d'essai est de 6 mois.

Détermination des domaines à étudier

Formation post-graduée personnelle et théorique

Une formation post-graduée personnelle régulière est attendue. Elle s'effectue au cours des activités quotidiennes en clinique, à la lecture d'ouvrages standard appropriés est recommandée et au cours des colloques et congrès dans la spécialité.

Lecture

La bibliothèque centrale de la clinique universitaire, ainsi qu'une bibliothèque de division spécialisée sont à la disposition des collaborateurs. Ils y trouvent tous les textes en rapport avec leur domaine de spécialisation. Chaque assistant bénéficie d'un raccord sur son propre ordinateur sur Internet de façon à pouvoir y trouver les publications relatives à sa spécialité.

Formation/entraînement de base

La maîtrise des bases de la chirurgie est principe préalablement exigé. La maîtrise des principes de chirurgie orale de base l'est également. L'assistant qui effectue une formation post-graduée est amené et préparé par niveaux successifs aux techniques opératoires de chirurgie maxillo-faciale. Un entraînement en rapport avec la formation est dispensé et comprend également des préparations anatomiques, étant entendu que la connaissance approfondie des techniques opératoires de base est indispensable.

Formation et entraînement en technique opératoire spécifique

L'entraînement et la connaissance des techniques chirurgicales de microchirurgie peut être acquise au cours de cours dans la formation spécialisée auprès du service de chirurgie plastique et reconstructive lorsqu'elle organise ce genre de cours, ou à l'étranger. L'accès au laboratoire de microchirurgie peut également être obtenu avec accord préalable avec les médecins cadres de chirurgie plastique et reconstructive.

Activité scientifique

Les assistants en formation post-graduée participent à des études cliniques et des projets expérimentaux en cours d'élaboration. L'activité clinique doit en tout temps pouvoir être libérée de façon à faciliter la réalisation de ces projets et l'accomplissement de publications de façon à étoffer un indispensable CV académique.

Activités de Consultation

Les assistants et chefs de clinique en formation post-graduée se voient allouer un temps de consultation hebdomadaire variable en fonction de l'activité du service, au cours duquel sont effectuées les premières consultations et les contrôles de soins ultérieurs de leurs propres patients sous la surveillance de médecins cadres et chefs de clinique.

Service de garde

Les assistants en formation post-graduée de chirurgie maxillo-faciale du CHUV assurent un service de garde 24 heures sur 24 en tournus de rotation. Ils sont supervisés 24 heures sur 24 par un médecin opérateur chevronné dans la discipline porteur du FMH en chirurgie maxillo-faciale (chef de clinique ou médecin cadre).

Participation à des congrès

La participation active à des congrès cliniques et scientifiques est obligatoire. La participation à des cours post-gradués sera facilitée. Suivant les directives de base, l'assistant en formation participera chaque année au congrès de la Société Suisse de Chirurgie maxillo-faciale, participera à un cours de formation post-graduée en Suisse ou à l'étranger et présentera un exposé annuel et une publication annuelle dans un journal « Peer Review » de la discipline concernée.

Formation post-graduée institutionnelle

Une formation post-graduée théorique régulière est instituée à un rythme hebdomadaire. Elle se répartit en trois domaines : chirurgie traumatologique, la chirurgie orthognathique et chirurgie des malformations de la face et la chirurgie reconstructive des pertes de substance de la face.

Le curriculum de quatre ans permet d'acquérir l'ensemble du contenu théorique et pratique du catalogue des domaines à étudier (suivant Point 3 du programme de formation continue). Les exposés spécialisés sont donnés par les assistants en formation post-graduée ou par les médecins invités par la division ainsi que par les médecins cadres et chefs de clinique.

Acquisition de connaissances spécifiques et contenu de la formation post-graduée en chirurgie maxillo-faciale :

- Epidémiologie, étiologie, pathogenèse et pronostic des affections et blessures qui ont de l'importance en chirurgie maxillo-faciale.
- Diagnostic général et différentiel (y compris les procédures d'exploration instrumentale telles que biopsie, ponction, etc.) d'affections, de malformations et de blessures dans la région de la tête et du cou.
- Physiopathologie, évaluation, pose d'indication et de traitement chirurgical de traumatismes, tumeurs, kystes, malformations, dysmorphies, infections, pertes de substances tissulaires, affections de l'articulation temporo-maxillaire, affections de la muqueuse buccal, névralgies faciales et du nerf trijumeau, ainsi que des conséquences d'une atrophie maxillo-mandibulaire.
- Oncologie générale et spéciale.
- Evaluation de radiographies pré et postopératoires et de résultats d'autres techniques d'examen.
- Traitement pré et postopératoire.
- Désinfection et asepsie.
- Anesthésie locale et régionale.
- Connaissance de moyens techniques et thérapeutiques provisoires (pose d'éclisses, fixateur externe, etc.).
- Principe de l'expertise.
- Réalisation de travaux scientifiques.

Pendant les visites cliniques bi-quotidiennes avec le médecin-chef compétent et/ou le chef de clinique, l'enseignement au lit du malade est dispensé et permet l'apprentissage et la discussion.

Un séjour à l'étranger avec activités cliniques ou scientifiques est expressément recommandé et encouragé en fonction des velléités du candidat d'obtenir une étoffe

académique. Avant de s'engager à l'étranger, il est recommandé d'obtenir l'approbation de la commission dispensatrice des titres de la FMH.

La division de chirurgie maxillo-faciale du CHUV parrainant une fondation pour le traitement des malformations craniomaxillo-faciales au Chili et en Colombie, il est possible qu'un assistant avancé puisse effectuer un séjour à l'étranger sous la direction du chef de service comme accompagnateur.

Evaluation et qualification

Catalogue opératoire

Le catalogue opératoire des assistants en formation post-graduée de chirurgie maxillo-faciale est documenté et régit au moyen de la feuille complémentaire de la spécialité suivant le protocole d'évaluation de la FMH et réactualisé à intervalles réguliers. Les catalogues opératoires sont visés par le médecin-chef afin d'assurer la répartition des opérations en relation avec la formation selon l'avancement de chacun. Le catalogue est subdivisé selon les groupes suivants :

1. Traitement de plaies des parties molles.
2. Trachéotomie.
3. Réduction et fixation des fractures de la face.
4. Corrections secondaires consécutives à des plaies de la face et à des lésions par radiations ionisantes.
5. Traitement primaire et secondaire de lésions nerveuses.
6. Corrections primaire des becs-de-lièvre et divisions palatines.
7. Corrections secondaires des becs-de-lièvre et divisions palatines.
8. Interventions de chirurgie orthognathique.
9. Chirurgie tumorale.
10. Reconstruction primaire et secondaire après résection maxillaire.
11. Lambeaux cutanés et des parties molles.
12. Greffes libres.
13. Prélèvement de tissus.
14. Opérations articulaires.
15. Opérations de malformations craniofaciales congénitales et acquises.
16. Chirurgie préprothétique.
17. Infection chirurgicale.
18. Sinusites maxillaires d'origine dentaire.
19. Intervention de chirurgie orale
20. Kystes maxillo-mandibulaires et des parties molles.
21. Sialadénites avec ou sans calcul, grenouillette.

Les objectifs de formation sont établis par écrit avec chaque assistant pour une année de formation post-graduée, ce qui vaut également pour le type d'intervention à effectuer chaque année.

Entretiens relatifs à la carrière

On procédera à des entretiens collégiaux et à une évaluation périodique des candidats à raison d'une fois par semestre. Sur la base de ses compétences cliniques et de sa progression, l'avenir de l'assistant en formation postgraduée de chirurgie maxillo-faciale est précisé afin de lui permettre d'acquérir une formation complète.

II. – Le lieu de formation postgraduée

Exigences concernant le lieu de formation post-graduée

Le site du CHUV comprend la division de chirurgie maxillo-faciale avec accès à tous les niveaux médicaux de soins à savoir bloc opératoire, soins intensifs, niveau d'hospitalisation, policlinique ambulatoire. Le lieu de formation post-graduée offre un éventail complet de toute la chirurgie maxillo-faciale et les assistants en formation post-graduée opèrent de manière régulière en fonction de leur avancement. L'accès à d'autres sites dépendants du CHUV tels que l'Hôpital de l'Enfance de la Suisse Romande se font de manière régulière en fonction des pathologies traitées, le médecin assistant en formation étant toujours supervisé directement par un chef de clinique ou le médecin-chef.

Fonction de la clinique

La division de chirurgie maxillo-faciale exerce ses compétences au centre des urgences universitaires du CHUV, aux soins intensifs, en division d'hospitalisation BH12, de même qu'à la policlinique BH07 où la division possède son propre service ambulatoire. Dans le cadre de cette policlinique, sont effectuées toutes les consultations internes du CHUV, les consultations externes ambulatoires ainsi que toute la chirurgie ambulatoire en anesthésie locale ou en anesthésie générale.

Organisation de la formation post-graduée

Nombre de postes de formation post-graduée

La division de chirurgie maxillo-faciale dispose actuellement de deux postes de médecin assistant, de deux postes de chef de clinique et d'un poste de médecin-cadre.

Relation Assistant/Médecin formateur

La relation des assistants en formation post-graduée avec les médecins formateurs s'établit à relation 1 :1.

Dispensateur de formation post-graduée

Médecin cadre, chef de Division, chefs de clinique, médecins consultants porteurs du titre de spécialiste FHM.

Organisation de l'introduction de nouveaux assistants

Les nouveaux assistants en formation post-graduée sont initiés obligatoirement à l'organisation de la structure hospitalière, de même qu'à l'organisation spécifique de la division de chirurgie maxillo-faciale. Leur activité clinique et théorique est régulièrement suivie de façon à acquérir les connaissances théoriques nécessaires et maîtriser les techniques chirurgicales progressivement en fonction du catalogue opératoire qui est réévalué périodiquement.

Cours de formation continue

La participation à des cours de spécialisation dans le domaine de la microchirurgie, dans le domaine plus spécifique de la chirurgie orthognathique et des malformations est encouragée.

Colloques internes

Dans le cadre de la formation post-graduée, la présence au colloque du département des services de chirurgie et d'anesthésiologie est considéré comme obligatoire. Le consilium oncologique est également une activité hebdomadaire où la présence de l'assistant en formation est considéré comme obligatoire.

Congrès

Les congrès annuels de la Société suisse de chirurgie maxillo-faciale doivent être régulièrement suivis annuellement par l'assistant en formation.

Activités de recherche et publications

Publications

La publication de résultats scientifiques et cliniques est encouragée et soutenue.

Exposés

Les exposés sont encouragés, la participation obligatoire en vue de l'obtention du titre FMH spécialiste est considéré comme une exigence minimale.

Conditions financières

Les assistants en formation post-graduée reçoivent un salaire de base selon les barèmes de rémunération de l'Etat de Vaud. Les heures de travail sont conformes aux dispositions légales.

Un soutien financier pour participation à des congrès ou à des cours de formation post-graduée peut être alloué. La gestion de ce soutien financier est du ressort du chef de service en fonction du fonds de service.

Stades de la formation post-graduée

Les assistants en formation post-graduée sont amenés à l'examen de médecin spécialiste à travers les différentes structures du programme et des stades de progression suivants :

1^{ère} année

Formation post-graduée générale de base avec introduction à la manière d'établir une consultation, intégration progressive au service de garde et à l'activité ambulatoire. L'accent est posé sur la connaissance théorique de chaque technique spécifique (cf catalogue opératoire ch. 1.3.12.16.17.18.19.20.21)

2^{ème} année

Au cours de la deuxième année de formation post-graduée les assistants en formation post-graduée se voient confier des responsabilités de plus en plus importantes dans le domaine de l'activité consultative et des consultations spéciales. L'évaluation dans le cadre de la chirurgie orthognathique et des malformations fait l'objet d'une supervision de programmation préopératoire et d'évaluation postopératoire et un accent particulier est mis sur la connaissance de l'évaluation radiographique (tracé téléradiographique). Dans le domaine opératoire, les connaissances de base s'obtiennent en polyclinique dans la prise en charge de cas de chirurgie orale de plus en plus importants toujours avec une supervision directe d'un opérateur titulaire du FMH. En fin de deuxième année, l'exécution individuelle de certaines opérations peut être effectuée comme opérateur ou au titre de premier assistant selon la difficulté des cas (cf catalogue opératoire ch. 2.4.6.10.11.13.14).

3^{ème} année

L'assistant en formation post-graduée assume ses propres activités consultatives et prend part à l'exécution d'opérations plus importantes. La part théorique est régulièrement évaluée dans le but de l'obtention du titre et de l'examen spécialiste (cf catalogue opératoire ch. 5.7.8.9.15).

Examen de médecin spécialiste

Au cours de la dernière année, le médecin assistant en formation parachève son curriculum et son catalogue opératoire de formation post-graduée et le médecin assistant se focalise sur la partie théorique globale et la préparation des cas de présentation pour l'examen. Son activité clinique est indépendante pour la part consultative, l'indication opératoire est supervisée et l'activité opératoire est indépendante ou supervisée en fonction de la difficulté des cas opérés.

Lausanne, octobre 2007

Prof. B. JAQUES
Professeur titulaire